



Club d'Echecs de Genève  
www.ceg.ch

## Open du CEG 2025 Règlement

1. Le Club d'Echecs de Genève (CEG) organise en 2025 un tournoi Open ouvert à tous. Le tournoi se dispute en 7 rondes selon le système suisse. Sa gestion est assurée par le logiciel « Swissmanager ».
2. La cadence est de 15 min. + 5 sec. pour les 3 premières rondes et de 90 min. + 30 sec. par coup dès le début pour les rondes 4 à 7.
3. Les dates sont le vendredi 19 septembre (rondes 1, 2 et 3 : dès 19h30), le samedi 20 septembre (rondes 4 et 5 : 9h30 et 15h00) et le dimanche 21 septembre (ronde 6 et 7 : 9h30 et 15h00).
4. Le local de jeu est la Villa Le Plonjon au Parc des Eaux-Vives.
5. La finance d'inscription est fixée à 40 CHF (30 CHF pour les juniors U20 au 1.1.2024). Pour les membres du CEG, la finance d'inscription adulte est de 30 CHF et de 20 CHF pour les juniors U20. Gratuit GM, WGM, IM et WIM.
6. Les règles de jeu et de tournoi sont celles de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE).
7. La Direction du Tournoi (DT) assure le respect des règles et l'organisation du tournoi.
8. Le tournoi est annoncé à la Liste de Classement de la Fédération Suisse d'Echecs, ainsi qu'à la liste de classement FIDE.
9. La fumée, y compris par vapotage, est interdite. La DT se réserve le droit de refuser la présence de toute personne dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de la compétition.
10. Tout retard prévisible doit être annoncé à l'arbitre. Le retard maximum est de 30 minutes pour toutes les rondes. Tout joueur n'étant pas présent dans ces délais perd sa partie par forfait.
11. La remise des prix aura lieu le dimanche 21 septembre à 19h30.
12. En cas d'égalité de points dans le classement, les départages utilisés sont, dans l'ordre :
  - a) Buchholz total ;
  - b) nombre de victoires ;
  - c) Somme des Buchholz.Si ces critères ne suffisent pas, les joueurs sont classés ex-æquo et les prix sont partagés.
13. La planche des prix de 3000 chf est établie de manière suivante :
  - a) Classement général : 1<sup>er</sup> 800.--, 2<sup>ème</sup> 600.--, 3<sup>ème</sup> 400.--, 4<sup>ème</sup> 200.--, 5<sup>ème</sup> 150 chf.
  - b) Premier des catégories suivantes : Moins 2000 elo, moins 1700 elo, moins 1400 elo, U20, U16, U12, Senior S50+, S65+, Femme. Le 1<sup>er</sup> de sa catégorie reçoit 100.-- chf et le premier U12 : 50.-- chf. Il faut au minimum 2 joueurs dans une

catégorie pour que le prix de celle-ci soit décerné.

Les prix sont non cumulables, le meilleur étant attribué au joueur et, en cas d'égalité, d'abord le prix par l'elo, puis par catégorie d'âge et de genre.

14. Tous les appareils a) téléphoniques ou b) de communication ou c) capables de produire ou transmettre le résultat d'une analyse échiquéenne, si apportés physiquement dans la salle de jeu, doivent être totalement éteints et doivent rester déposés dans le sac ou la veste du propriétaire pendant toute la durée des rondes. Tout bruit émis par un de ces appareils entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.

15. Un bye (un seul) est autorisé pendant les 5 premières rondes uniquement. Il donne droit à ½ point. Il doit être demandé avant que l'appariement de la ronde concernée soit affiché.

16. Les forfaits non justifiés seront signalés à la FSE. Le 2<sup>ème</sup> forfait individuel entraînera l'exclusion du joueur.

17. Sur tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, la DT décidera au cas par cas.

18. La participation au tournoi implique l'acceptation inconditionnelle de ce règlement par tous les joueurs.

19. Le joueur qui conteste une décision de la DT doit lui annoncer qu'il continue de jouer sous protêt. Le litige sera résolu par un Comité d'arbitrage, formé par 3 membres du Comité Directeur du Club. Tout recours additionnel devra être déposé auprès de la Fédération Genevoise d'Echecs.

*La Direction du Tournoi (DT) :*

*Patrice Delpin (organisateur et arbitre)*

*Eric Delpin (chef arbitre)*

